



BRETIGNY



CUGY

# ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

## **Procès-verbal N° 15 de la séance du Conseil Intercommunal du 10 février 2026**

---

**Présents :** Voir liste de présence annexée

**Présidence :** Sandra Hulaas, Morrens

**Secrétaire :** Murielle Russi

**Lieu :** Collège du Motty - Cugy

**Début :** 20h00

---

### **1. Accueil**

Mme Sandra Hulaas ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de PV et que l'enregistrement sera supprimé une fois ledit PV validé.

Elle remercie tous les membres des commissions qui ont dû œuvrer dans des délais très courts sur les préavis figurant à l'ordre du jour.

### **2. Appel / Signature de la liste de présence**

Selon la liste de présence, le quorum est atteint et toutes les communes sont représentées.

### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

Mme Virginie Dorthe, Directrice de l'Etablissement scolaire, n'étant pas présente ce soir, le point 8 de l'ordre du jour est supprimé. Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025**

Le PV est accepté, moins 2 abstentions.

### **5. Préavis n° 22/2026 « Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.-- pour la mise en conformité du chauffage du Collège de la Combe »**

#### **- Rapport de la commission ad hoc**

La Présidente passe la parole à Mme Mireille Maniakine, rapporteuse de la commission, qui fait la lecture du rapport, qui a été remis aux membres du Conseil Intercommunal.

La commission, composée de Mme Mireille Maniakine et de MM Pascal Glinne et Jeremy Chassot, s'est réunie le 5 février 2026 dans les locaux de l'ASICE en présence de MM Emmanuel Lehnerr et Matthieu Burkhardt. La commission ad hoc a pu poser toutes les questions souhaitées et les remercie pour la qualité de leurs réponses et leur disponibilité.

La commission ad hoc a par ailleurs été avisée que la durée d'amortissement de l'installation devrait effectivement être de 15 ans, en lieu et place de 10 ans.

En conclusion du rapport, la commission ad hoc propose à l'unanimité d'accorder au Comité de Direction de l'ASICE un crédit d'investissement de CHF 200'000.-- pour la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe à Cugy et d'autoriser le Comité de direction à financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.

A l'issue de cette lecture, le rapport ne suscite pas de questions de la part des membres présents.

#### **- Rapport de la commission de gestion**

La Présidente passe la parole à M. Laurent Tribolet, rapporteur de la commission qui fait la lecture de l'analyse de la COGEST. Le document a été remis aux membres du Conseil Intercommunal.

---



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

---

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

La commission, composée de Mmes Tabata Cornioley et Audrey Jaggi ainsi que de MM Sébastien Cherpit et Laurent Tribolet s'est réunie le 2 février 2026 dans les locaux de l'ASICE en présence de MM Emmanuel Lehnerr et Matthieu Burkhart, a pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait concernant le préavis soumis. Elle a apprécié la qualité des réponses complètes apportées par le responsable administratif et le membre du CODIR présents.

La COGEST ne se prononce pas sur l'opportunité du projet et laisse le soin à la commission ad hoc d'étudier la nature du projet. Elle souligne que les normes relatives en matière de protection de l'air doivent être suivies de manière scrupuleuse.

La COGEST s'est penchée en premier lieu sur les procédures de marché public conduites pour le choix du prestataire. Il apparaît que les prestations liées à la chaudière sont supérieures à CHF 150'000.--. Il s'agit d'un marché de second œuvre « CFC 232 chauffage ». Le CODIR aurait dû donc choisir une procédure dite « sur invitation » en préparant un cahier des charges précis et des critères d'évaluation définis en amont de la procédure pour permettre une évaluation objective et conforme à la loi. La COGEST recommande au CODIR de se faire accompagner dans ces démarches, sous peine de risquer une annulation de l'adjudication en cas de recours.

Le préavis utilise le conditionnel quant à l'atteinte des objectifs d'assainissement de l'installation de chauffage avec les moyens proposés. La COGEST souhaite que lorsque des études sont menées pour un projet, que les objectifs soient fixés et évalués, ou que le risque soit qualifié afin que le Conseil puisse prendre des décisions en connaissance de cause.

Suite à la réception du rapport, le CODIR a actualisé le préavis afin de préciser la durée d'amortissement correcte de 15 ans, conformément au modèle comptable harmonisé MCH2, pour les chaudières à bois ainsi que pour les organes de mesure, commande et régulation (MCR).

En conclusion, la COGEST propose à l'unanimité à l'assemblée du Conseil Intercommunal d'accepter les conclusions du préavis n° 22-2026 tel que présenté par le CODIR de l'ASICE à savoir :

- D'accorder au CODIR de l'ASICE un crédit d'investissement de CHF 200'000.-- pour la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe à Cugy.
- D'autoriser le CODIR à financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.

La Présidente ouvre la discussion. Aucune remarque ni question n'étant demandée par l'assemblée, elle procède au vote : l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis n° 22/2026.

## **6. Préavis n° 23/2026 « Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 95'000.-- pour le changement des luminaires et la rénovation de l'avant-toit du Collège de la Combe et du couvert à vélos**

### **- Rapport de la commission ad hoc**

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. Christophe Paccaud qui fait la lecture du rapport de la commission.

La commission, composée de Mme Silvana Barraud et de MM Frédéric Staehli et Christophe Paccaud s'est réunie le 2 février 2026 dans les locaux de l'ASICE en présence du CODIR, représenté par M. Emmanuel Lehnerr et du responsable administratif M. Matthieu Burkhardt. La commission tient à souligner que toutes les informations pertinentes ont été intégrées, permettant l'évaluation rigoureuse et une compréhension transparente de la situation. Le représentant du CODIR de l'ASICE a répondu à leurs interrogations, permettant ainsi de bien appréhender la nature et les enjeux du préavis.

La commission ad hoc relève la nécessité de la rénovation pour les raisons indiquées dans le document remis aux membres du Conseil Intercommunal. L'intervention est indispensable pour sécuriser l'infrastructure et éliminer les risques identifiés. L'adoption de la solution technique composite en aluminium comme matériau de remplacement des plaques plastique translucides correspond à un meilleur rapport coût-bénéfice, une durabilité supérieure et une maintenance facilitée.

L'amélioration du drainage, en mettant en œuvre les travaux d'amélioration du système d'évacuation d'eau, va prévenir les infiltrations, des dégâts internes.

Le calendrier de réalisation proposé avec la planification des travaux agendé pour l'été 2026 minimise les perturbations scolaires. C'est une période optimale pour réaliser les travaux qui seront terminés avant la rentrée de septembre.

La commission conclut que :

- L'intervention est impérative pour des raisons de sécurité des élèves
- La solution technique retenue est optimale
- Le calendrier est réaliste.



BRETIGNY



CUGY

# ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

## Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

---

Aussi, la commission ad hoc recommande à l'unanimité d'approuver le crédit d'investissement de CHF 95'000.-- pour procéder à la rénovation complète et à la modernisation de ces installations.

Aucune question ou commentaire n'est demandé par l'assemblée.

### - Rapport de la commission de gestion

La Présidente passe la parole à M. Laurent Tribolet, rapporteur de la commission qui fait la lecture de l'analyse de la COGEST. Le document a été remis aux membres du Conseil Intercommunal.

La commission, composée de Mmes Tabata Cornioley et Audrey Jaggi ainsi que de MM Sébastien Cherpit et Laurent Tribolet s'est réunie le 2 février 2026 dans les locaux de l'ASICE en présence de MM Emmanuel Lehnherr et Matthieu Burkhart, a pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait concernant le préavis soumis. Elle a apprécié la qualité des réponses complètes apportées par le responsable administratif et le membre du CODIR présents.

La COGEST constate que la procédure de gré à gré dit « concurrentiel » choisie pour l'acquisition des fournitures et des prestations de pose est adéquate. Le CODIR assure qu'un cahier des charges a été établi afin d'évaluer de manière objective les trois offres demandées. Aucun rapport d'évaluation n'a été établi. La COGEST demande au CODIR de documenter ces opérations en cas de recours.

La COGEST, à l'unanimité, est convaincue de la démarche et de la proportionnalité de cette dépense. Elle s'inscrit dans une démarche vertueuse, à savoir que chaque kWh non consommé est la meilleure économie, tant financière que pour le climat. Enfin, l'entretien courant futur du couvert sera également simplifié.

En conclusion, la COGEST propose à l'unanimité d'accepter intégralement et sans réserve les conclusions du préavis n° 23-2026 tel que présenté, soit :

- D'accorder au CODIR de l'ASICE un crédit d'investissement de CHF 95'000.-- pour le changement des luminaires et la rénovation de l'avant-toit et du couvert à vélos du Collège de La Combe.
- D'autoriser le CODIR à financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.

La lecture de ce rapport ne suscitant pas de discussion de la part de l'assemblée, la Présidente procède au vote : les conclusions du préavis n° 23-2026 sont acceptées à l'unanimité.

## 7. Informations du Comité de Direction

### Personnel de l'ASICE :

Le mardi 13 janvier dernier, le personnel de l'ASICE a été convié à une soirée conviviale et sportive à la patinoire de Froideville, en compagnie des membres du Comité de direction. Au programme : parties d'Eisstock et fondue, propices aux échanges informels et au renforcement des liens.

Près de trois quarts du personnel de l'ASICE a répondu présent, ce dont se réjouit le Comité de direction.

Cet événement hors cadre a également permis de mettre à l'honneur l'engagement sur la durée de plusieurs employés, avec la célébration des 5 ans de présence d'un collaborateur ainsi que de deux jubilés de 10 ans.

### Rentrée scolaire 2026 :

L'ASICE et l'EPS poursuivent leur travail concerté pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Selon les projections démographiques actuelles pour 2026-2027, le besoin d'infrastructures devrait rester stable et permettre certaines optimisations. Dès la rentrée scolaire 2026, une salle du Collège du Cerisier sera ainsi libérée par l'EPS et permettra à la Commune de Froideville de relocaliser sa ludothèque à un endroit accessible et stratégique. Les Conventions en place ont été résiliées en ce sens.

En cohérence avec les efforts consentis ces dernières années pour limiter le nombre et la durée des transports scolaires, le principe général de répartition des élèves du secteur primaire restera celui d'un enclassement privilégié dans leur commune de domicile, en priorité pour les élèves de 1P à 4P. Un travail de coordination étroit entre notre planificateur de transport et l'EPS est en cours pour s'assurer de la cohérence des enclassements, ce toujours dans le respect des contraintes pédagogiques.

### Transports scolaires :

Des manquements graves aux règles élémentaires de la part du transporteur scolaire mandaté par l'ASICE ont été portées à l'attention du Comité de direction en début d'année par plusieurs parents d'élèves. Elles ont été confirmées par plusieurs enseignantes, s'agissant d'un chauffeur en particulier.

Dès connaissance de ces éléments, contact a été pris avec le transporteur afin de mettre en place des mesures immédiates permettant d'assurer la sécurité des élèves transportés et de rétablir un cadre serein et conforme aux exigences attendues en matière de transport scolaire. Aussi, après demande formelle adressée par l'ASICE, décision de procéder au remplacement définitif du chauffeur incriminé a été prise par Taxi Romontois SA à fin janvier.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

---

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

Extension du collège de La Combe :

Le développement du projet se poursuit. La Commune de Cugy a procédé à l'appel d'offres à investisseurs et plusieurs dossiers ont été reçus. Comme déjà annoncé, un préavis formalisant les aspects liés au DDP déjà actés dans le préavis n°16-2024 sera présenté au Conseil intercommunal lors de la séance du 31 mars 2026. S'agissant du calendrier, la livraison de l'ouvrage reste pour l'heure planifié à la rentrée 2029.

Centre d'animation parascolaire :

Au vu des succès observés en 2025, le Centre d'Animation Parascolaire – le CAP- en parallèle de son accueil à midi et en fin de journée, poursuit le développement de son programme d'ouvertures prolongées. Une soirée crêpes a ainsi été organisée le 30 janvier et une animation spéciale « The Voice », proposée par les jeunes, sera mise sur pied le 27 février 2026.

S'agissant du bénéfice du Marché de Noël, dont nous vous avons parlé lors de la dernière séance, outre le don versé à un foyer d'enfants de la région, les jeunes ayant pris part à l'organisation et à l'animation de ce marché de Noël, ont choisi de financer une activité de mini-golf fluo. Celle-ci offrira un moment ludique et valorisant, tout en venant reconnaître l'engagement et l'implication des enfants dans ce projet collectif.

**8. Divers et propositions individuelles**

- M. Thierry Amy demande si la collaboration entre la Direction et le CODIR se passe bien au niveau de l'école. Mme Frédérique Roth lui répond que la collaboration se passe bien, y compris pour le projet de rentrée, une structure et des calendriers ayant été mis en place permettant d'avoir des points de coordination plus réguliers que par le passé.
- Quant au projet de changement de nom en cours, Mme Frédérique Roth lui répond qu'une motion ayant été déposée, le CODIR y donnera réponse dans les délais impartis.

**9. Dates des prochaines séances du Conseil Intercommunal**

Les prochaines séances auront lieu à 20h00 les :

- Mardi 31 mars 2026
- Jeudi 18 juin 2026

En raison de la tenue du Conseil Communal de Froideville, la séance initialement prévue le mardi 16 juin 2026, a été déplacée au jeudi 18 juin 2026.

La séance est levée à 20h30.

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente :

La secrétaire :

Mme S. Hulaas

M. .Russi

Annexe :

- Liste des présences